



► Les terrasses devront désormais laisser un espace de 1,60 mètre sur le trottoir pour le passage des piétons.

# Des terrasses un peu plus encadrées

► Une nouvelle réglementation sera votée lundi matin afin de réguler l'utilisation de l'espace public ► Un texte trop timoré selon certains riverains

Cendriers obligatoires, interdiction des bâches en plastique jugées "inesthétiques" au profit de baies vitrées, interdiction dans les deux ans du chauffage au gaz, encadrement des terrasses... A première vue, la nouvelle réglementation qui s'appliquera aux cafés et restaurants parisiens après son adoption lundi matin au Conseil de Paris est plutôt sévère. Elle met fin au texte obsolète de 1990, inadapté aux nouvelles pratiques des Parisiens et mal appliqué dans les faits. "Nous proposons plus d'équité entre les commerçants et les piétons, affirme Lyne Cohen-Solal. Les terrasses devront laisser un espace de 1,60 mètre sur le trottoir pour le passage des piétons".

Le texte, qui a fait l'objet depuis huit longs mois de discussions entre Ville, riverains

et professionnels, reprend en réalité certaines dispositions qui existaient déjà. Outre l'espace de 1,60 mètre réservé aux piétons, il reconduit le principe d'une occupation maximale "du tiers de la largeur

utile du trottoir" par le commerçant, et prévoit même quelques souplesses. Les commerçants pourront désormais installer des contre-terrasses sur des trottoirs d'une largeur minimale de 6 mètres, contre

9 mètres auparavant. "On n'a pas beaucoup avancé par rapport à la réglementation précédente, juge Gilles Pourbaix, du réseau de riverains Vivre Paris ! Le principe du tiers du trottoir réservé au piéton n'est pas toujours sacralisé".

Si les riverains estiment que le texte apporte des avancées, ils s'inquiètent surtout de l'application qui en sera faite. "Les amendes fixées à 35 euros en cas d'infraction sont ridicules, assure Gilles Pourbaix. Les contrôles sont rares et la Ville, qui pourrait faire appel à la police pour cela, ne le fait pas". L'adjointe au commerce indique avoir demandé aux parlementaires de durcir les sanctions actuelles. Une demande pour l'instant rejetée.

**Vox pop.** Est-ce normal de réglementer les terrasses ?



**Sylvain**

28 ANS, BOULANGER

Ça ne changera rien. Certains auront toujours des terrasses plus grandes que d'autres.



**Quentin**

22 ANS, ÉTUDIANT

Il y a déjà une réglementation. Mais cette fois-ci, ce sera plus embêtant pour les fumeurs.



**Brigitte**

38 ANS, ENSEIGNANTE

Oui. Certaines terrasses défigurent la ville. C'est bien d'enlever les bâches et le chauffage extérieur.

